



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2011](#) > Régime des Non Salariés et Assurances Volontaires

Vous souhaitez vous affilier au Régime des Non Salariés et/ou souscription aux Assurances Volontaires pour les Accidents du Travail ou pour la Retraite de base, rendez-vous à l'antenne la plus proche de chez vous ou au siège social (service du Fichier central) de la CPS à Papeete pour effectuer les formalités.

URL source (modified on 29/12/2011 - 14:55): <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/quelles-formalites-pour-une-nouvelle-affiliation>